

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 2887

présenté par
Mme Park

ARTICLE 38 BIS A

A l'alinéa 24, substituer aux mots : « cinq dernières », les mots : « dixième à quatorzième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.